

LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE 2024

Epreuve cycliste en 3 étapes

1^{ère} catégorie, 2^{ème} catégorie, 3^{ème} catégorie et 4^{ème} catégorie

ufolep

TOUS LES SPORTS AUTREMENT

Samedi

13 et

Dimanche

14 Juillet

VILLE ETAPE

GUIGNEMICOURT

WWW.CCSALOUEL.COM

THIBAULT



realconseil
DIAGNOSTIC ACCOMPAGNEMENT FORMATION
AMIENS



realportage
PORTAGE SALARIAL
Amiens

Filiflor

ADELINE & FREDERIC
DELHOMELLE
Fleuriste - Décorateur
AUMALE

LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE 2024

I – PROGRAMME

Le **CLUB CYCLISTE DE SALOUEL** organise le **13 & 14 Juillet 2024** « **LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE / Souvenir JEAN-MARC PORET** ».

Epreuve Cycliste Cyclo-Sport UFOLEP en 3 étapes (1^{ère} Cat., 2^{ème} Cat., 3^{ème} Cat. & 4^{ème} Cat.).

Avec le concours des Communes de **GUIGNEMICOURT – PISSY – BOVELLES – FERRIERES**

SAMEDI 13 JUILLET :

- **Matin** : A partir de 7h00, remise des dossards et du cadeau aux coureurs à la permanence de la **MAIRIE de GUIGNEMICOURT**.

- **1^{ère} Etape en circuit :**

GUIGNEMICOURT – PISSY – BOVELLES - GUIGNEMICOURT

Epreuve 4^{ème} Cat. Départ : 8h00 Distance : 6 tours x 8.50 km soit 51.00 km

Epreuve 3^{ème} Cat. Départ : 10h00 Distance : 7 tours x 8.50 km soit 59.50 km

Epreuve 2^{ème} Cat. Départ : 12h00 Distance : 8 tours x 8.50 km soit 68.00 km

Epreuve 1^{ère} Cat. Départ : 14h00 Distance : 9 tours x 8.50 km soit 76.50 km

Remise des Maillots des différents vainqueurs après chaque arrivée au podium.

- **Après Midi** :

- **2^{ème} Etape Contre la montre :**

GUIGNEMICOURT – PISSY – BOVELLES – GUIGNEMICOURT

1^{er} départ à 17h00 Distance 7.62 km

Départ toutes les 30 secondes : 4^{ème} Cat. – 3^{ème} Cat. – 2^{ème} Cat. – 1^{ère} Cat.

(Suivant le tirage au sort effectué avant l'épreuve).

Remise des Maillots des différents leaders le Dimanche matin au podium.

DIMANCHE 14 JUILLET:

- **Matin** :

- **3^{ème} Etape en circuit :**

GUIGNEMICOURT – FERRIERE – BOVELLES - PISSY - GUIGNEMICOURT

Epreuve 4^{ème} Cat. Départ : 8h00 Distance : 5 tours x 10.7 km soit 53.70 km

Epreuve 3^{ème} Cat. Départ : 10h00 Distance : 6 tours x 10.7 km soit 64.20 km

Epreuve 2^{ème} Cat. Départ : 12h00 Distance : 7 tours x 10.7 km soit 74.90 km

Epreuve 1^{ère} Cat. Départ : 14h00 Distance : 8 tours x 10.7 km soit 85.60 km

Récompenses générales et pot de l'amitié à 17h00



LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE 2024

II – REGLEMENT

Le règlement national cyclo-sport UFOLEP en vigueur demeure applicable pour tous les participants à cette épreuve.

III – CONDITIONS D'ENGAGEMENTS

Cette épreuve est ouverte à toutes les **associations cyclo-sportives UFOLEP**.

Pas d'engagement constitué de coureurs de clubs différents.

ATTENTION : LES ENGAGEMENTS SERONT LIMITEES A 70 COUREURS PAR CATEGORIE.

- Une annulation d'engagement de votre part ne fera l'objet d'aucun remboursement.
- Après le 19 Juin 2024, il ne sera plus possible de modifier les engagements.

IV – PROTOCOLE

Sur Présentation par le coureur de la licence 2024 et de la carte cyclo-sportive dument homologuée, le dossard sera remis à la personne concernée.

L'accès au circuit et à la zone d'arrivée, sera accessible seulement par les coureurs concernés par la course.

Aucun véhicule suiveur autre que ceux de l'organisateur ne sont autorisé quelque soit l'étape.

Une fois la ligne d'arrivée franchie, les coureurs doivent quitter la zone et ne pas stationner dans l'aire d'arrivée par respect envers leurs concurrents.

V - DEPANNAGE

Pour la 1^{ère} & 3^{ème} étape, deux véhicules neutres seront derrière le peloton des coureurs, un de ces véhicules sera chargé de couvrir les échappées si l'écart le permet.

****N'oubliez pas de déposer vos roues de dépannage dans les véhicules neutres pour profiter du dépannage. La possibilité de se faire dépanner sur la totalité du bord du circuit (sauf dans la zone de 300M avant et après la ligne d'arrivée) reste possible.***

Le changement de matériel (roues, vélo complet) n'est pas autorisé entre coéquipiers sur le circuit.

Pour des raisons de sécurité, le dépannage devra s'effectuer OBLIGATOIREMENT SUR LA DROITE DE LA ROUTE.



LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE 2024

Un participant se doit d'être un sportif citoyen écoresponsable et ne rien jeter dans la nature. Une zone déchets sera mise en place et signalé.

VI – LES ETAPES

1^{ère} étape par catégorie : les coureurs seront placés avant le départ par ordre d'arrivée des engagements.

Pour Le C.L.M. : Tirage au sort le Jeudi 11 juillet 2024 et les coureurs devront obligatoirement se présenter au départ 10 minutes avant selon l'horaire prévu par chacun.

3^{ème} étape : les coureurs seront placés avant le départ par ordre de classement général à l'issue des étapes 1 & 2.

VII – CLASSEMENTS

Classement général individuel par catégorie

Sera déclaré vainqueur de ce classement dans chaque catégorie, les concurrents qui auront mis le moins de temps à parcourir les trois étapes.

Classement Meilleur Grimpeur par catégorie

Sera déclaré vainqueur de ce classement, le concurrent ayant totalisé le plus de points à l'issue de ces deux jours.

1^{ère} étape : A chaque passage sur la ligne d'**ARRIVEE**

- les 4 premiers coureurs classés recevront respectivement 5, 3, 2, 1 point.

3^{ème} étape : A chaque passage sur la ligne du **Meilleur Grimpeur (MG)**

- les 4 premiers coureurs classés recevront respectivement 5, 3, 2, 1 point.

Classement par Equipe par Catégorie

Sera déclaré vainqueur de ce classement, l'équipe dont les trois membres totaliseront le moins de temps au classement général final.

Classement par points par catégorie

Sera déclaré vainqueur de ce classement, le concurrent ayant totalisé le plus de points à l'issue de ces deux jours.

1^{ère} étape & 3^{ème} étape : A chaque passage sur la ligne du **Classement par Points (SV)**.

- les 4 premiers coureurs classés recevront respectivement 5, 3, 2, 1 point.

LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE 2024

VIII – REMISES DES RECOMPENSES ET DES MAILLOTS

LES MAILLOTS DE LEADER :

Les maillots de leader seront attribués à l'issue de chaque étape (sauf le C.L.M, remis le dimanche matin).

Les coureurs concernés devront se présenter au podium en tenue cycliste (cuissard & maillot) pour la remise des maillots distinctifs.

Les récompenses des différents classements généraux (coupes, Maillots et Gerbes) seront remises le **Dimanche 14 Juillet 2024 à 17h00 au chapiteau, face à la mairie de Guignemicourt.**

Les maillots de leader d'un classement devront obligatoirement être portés par leurs détenteurs pendant l'étape suivante.

Les maillots ne sont pas cumulable, en cas de cumul dans différents classement la priorité des maillots sera la suivante : Classement général, Classement par point, Classement meilleurs grimpeur.

Le maillot sera attribué au concurrent suivant du classement concerné qui le revêtera.

- * **Maillot Bleu Ciel "REAL CONSEIL & PORTAGE à Amiens"** Catégorie 1.
- * **Maillot Rouge "FILIFLOR à Aumale"** : Catégorie 2.
- * **Maillot Orange ""**: Catégorie 3.
- * **Maillot Jaune "Entreprise THIBAUT & Fils à Foucarmont"** : Catégorie 4.
- * **Maillot à Pois "Amiens Métropole"** : Meilleur grimpeur Cat 1 – 2 – 3 – 4.
- * **Maillot Vert "TEK CYCLE à Salouël"** : Classement par Points Cat 1 - 2 – 3 – 4



LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE 2024

VIII – SECURITE

Pour les concurrents attardés, même si les signaleurs sont encore en poste, **il est obligatoire de rouler à droite de la chaussée.**

Il est interdit à tous les concurrents de franchir la ligne d'arrivée en sens inverse.

Les membres de l'association déclinent toute responsabilité pendant le déroulement des épreuves en cas de manquement à ces règles.

L'ensemble des membres de l'association, de l'organisation (motards, signaleurs et autres personnes) sont des bénévoles, ils méritent le respect tout comme ils respectent les cyclo-sportifs.

Sont seulement tolérer sur les trois étapes en Circuit

- Véhicules ouvreurs - Motos organisation- Véhicules commissaires - Véhicules de secours
- Véhicules neutres (changement de roues)

Le Comité d'Organisation peut annuler une des épreuves suivant la décision préfectorale ou des services compétents (sans possibilité de remboursement d'inscription) et il est chargé de faire appliquer le présent règlement.

Il pourra prendre toutes les sanctions à l'encontre des cyclo-sportifs qui ne le respecteraient pas.

X – PARTENAIRES

Les Collectivités : *Région Haut de France.*

Amiens Métropole.

Conseil Départemental de la Somme.

Les communes : *Guignemicourt, Pissy, Bovelles, Ferrieres.*

Les Partenaires Privés : *Filiflor à Aumale.*

Real Conseil & Real Portage à Amiens.

Tek Cycle à Salouël.

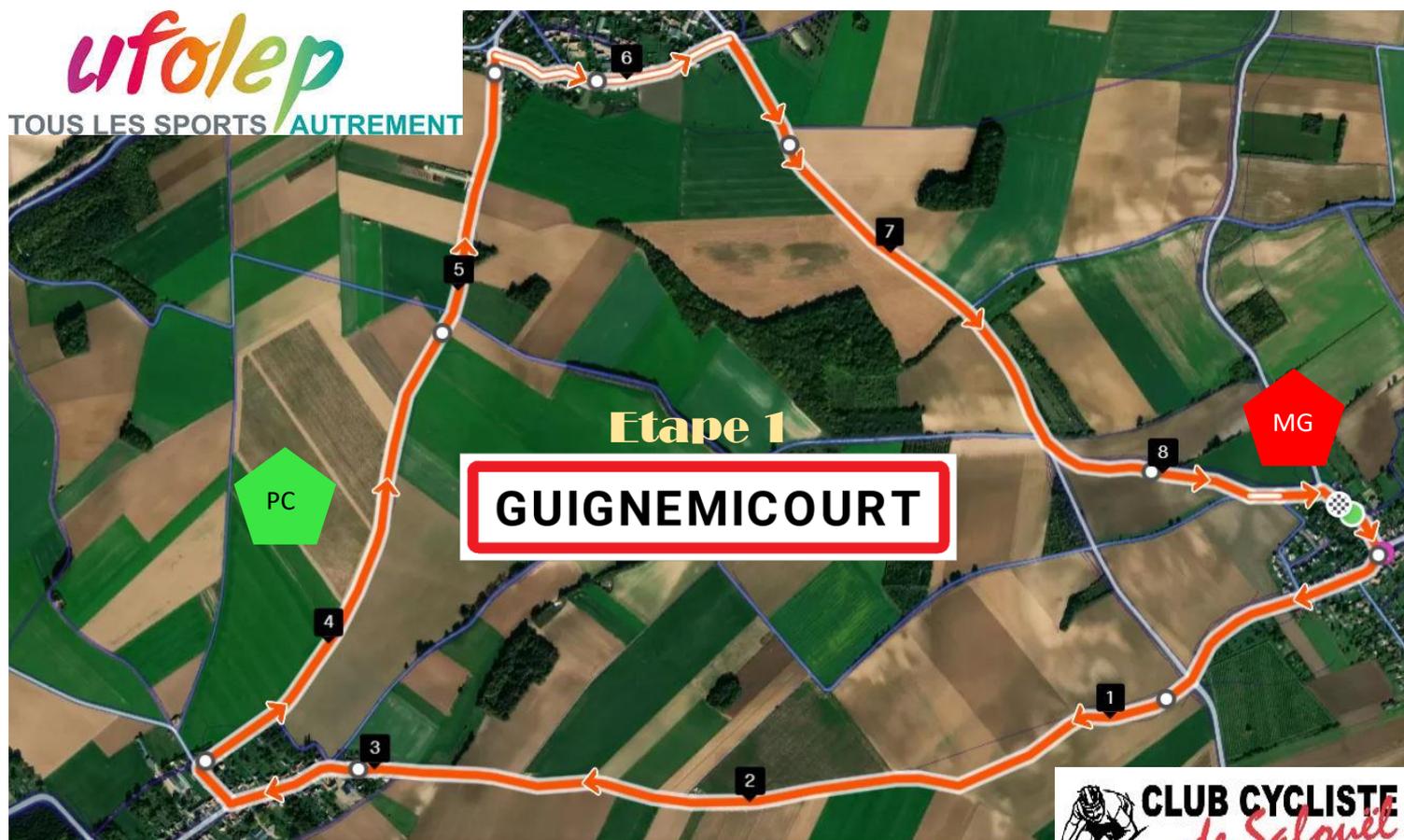
Ets Thibault à Foucarmont.

Le Reporter : *Velodom photo*

LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE 2024

XI – PARCOURS

1^{ère} étape : Guignemicourt / Pissy / Bovelles / Guignemicourt



Distance
8,48 km

Dénivelé positif
50 m

Dénivelé négatif
53 m

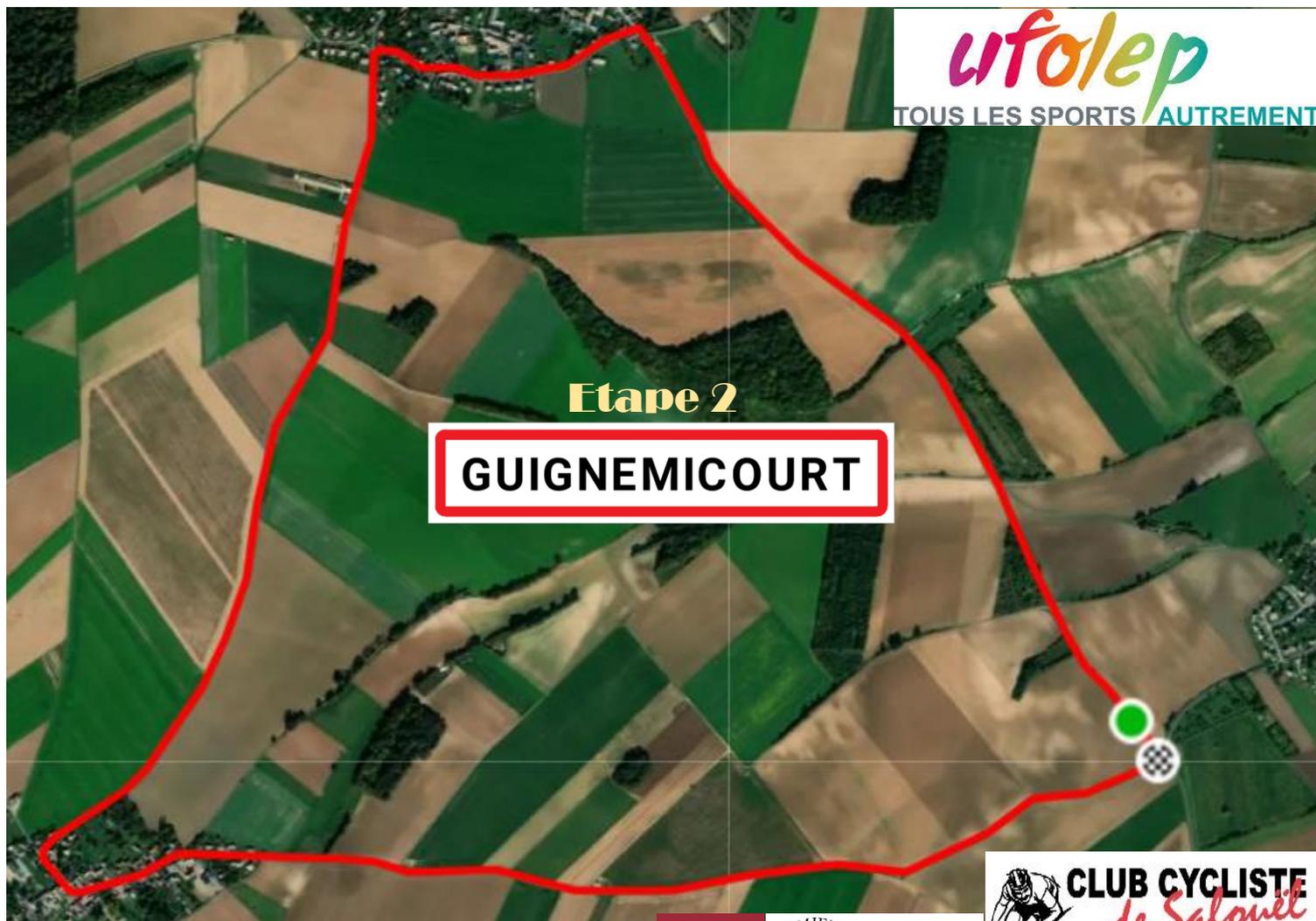


Guignemicourt	Rue de la Vallée	0 km
Guignemicourt	D182E Rue du Viel Orme	1 km
Pissy	Rue de la Vallée	3 km
Pissy	Rue du Traineau	3,2 km
Pissy	D97 Rue des Racques	3,4 km
Pissy	D97 Rue Haute des Champs	3,5 km
Bovelles	Rue Georges Jourdain	5,5 km
Bovelles	Rue Paul Crognier	5,9 km
Bovelles	Rue des Frères Guenard	6,4 km
Guignemicourt	Rue de la Vallée	8,5 km

LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE 2024

2nd étape : Guignemicourt / Pissy / Bovelles / Guignemicourt

CLM



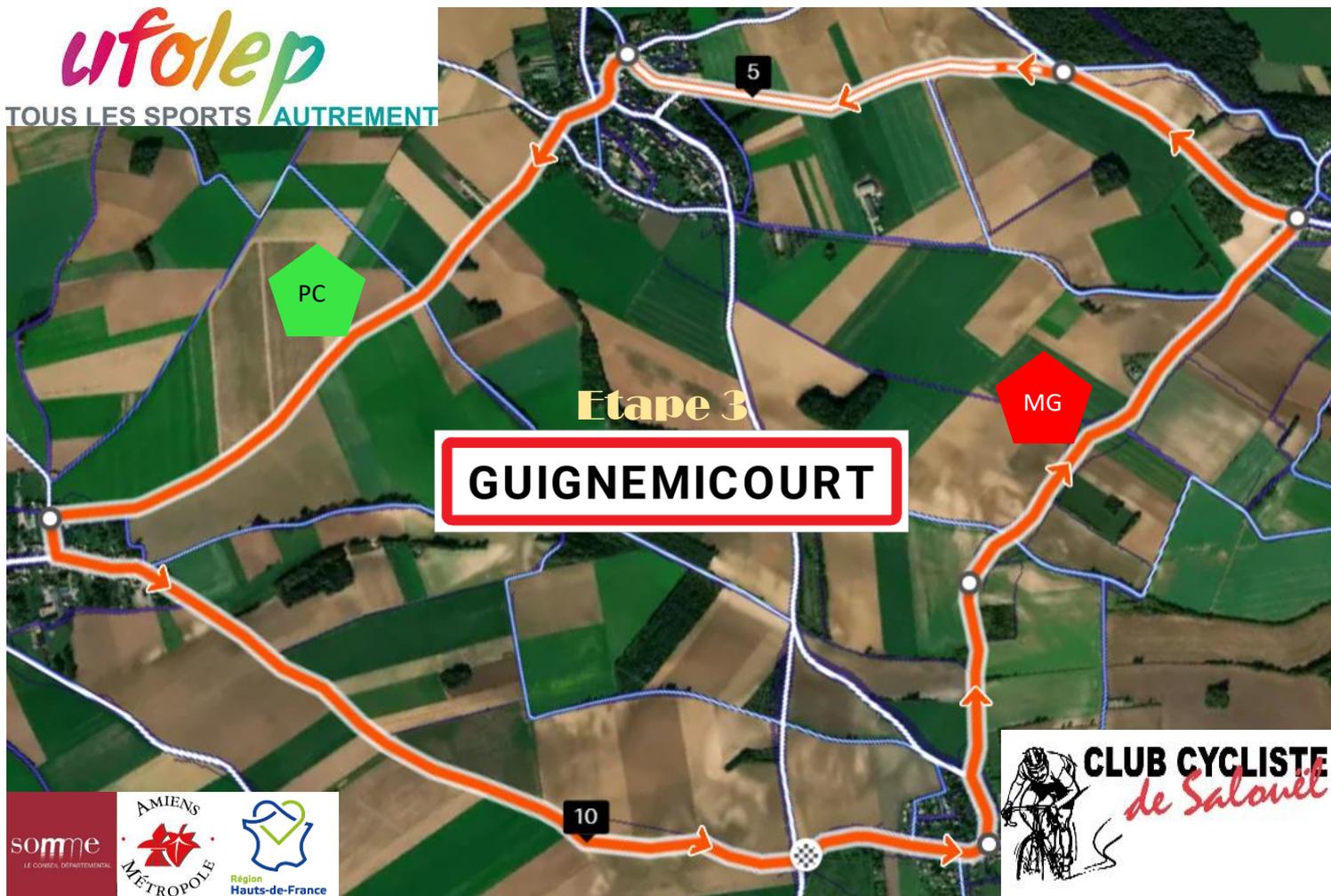
Guignemicourt		0 km
Guignemicourt	D182E	0,2 km
Pissy	Rue de la Vallée	2,2 km
Pissy	Rue du Traineau	2,4km
Pissy	D97 Rue des Racques	2,7 km
Pissy	D97 Rue Haute des Champs	2,8 km
Bovelles	Rue Georges Jourdain	4,9 km
Bovelles	Rue Paul Crognier	5,1 km
Bovelles	Rue des Frères Guenard	5,6 km
Guignemicourt		7,6 km



LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE 2024

3^{ème} étape : Guignemicourt / Ferrières / Bovelles / Pissy / Guignemicourt

wfolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT



Guignemicourt	Rue du Vieil Orme	0 Km
Guignemicourt	Rue de la Vallée	0,6 Km
Ferrières	Rue de Guignemicourt	1 Km
Ferrières	Rue Jules Boquet	2,7 Km
Ferrières	Rue Alexandre Paillart D211	3 Km
Bovelles	Rue Jean Marie Barras	4 Km
Bovelles	Rue Louis Leclerc	5,5 Km
Bovelles	Place du 8 Mai 1945	5,6 Km
Bovelles	Rue des frères Seits	5,7 Km
Bovelles	D97	6 Km
Pissy	Rue haute des champs	7,7 Km
Pissy	Rue des Racques	7,9 Km
Pissy	Rue du Traineau	8 Km
Pissy	Rue de la Vallée	8,3 Km
Guignemicourt	D 182E Rue du Vieil Orme	10,7 Km

LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE 2024

XII - DROIT A L'IMAGE

Afin de permettre la diffusion et la promotion de l'épreuve « **LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE 2024** » le plus larges possibles, chaque coureur autorise l'organisateur et son ayant droit à reproduire ou à représenter les images sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, pour toute communication publique.

